New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Chez Tante Rosi ltée	2021026	Le 25 février 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie Chez Tante Rosi Ltée 2		(506) 336-8142
Adresse		
133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	07 mars 2025	
Commentaires : Les dossiers doivent être complets lors de l'inscription de l'enfant.			
38(3) L'exploitant d'un établissement agréé fournit un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté pour chaque groupe de trois enfants qui font l'apprentissage de la propreté.	38(3)	25 févr. 2025	25 févr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	25 févr. 2025	25 févr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	25 févr. 2025	25 févr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Développement professionnel: Le 10 heures de développement professionnel de chaque éducatrice doit être complété avant l'expiration du permis.

La garderie est tenue d'offrir du matériel et de l'équipement de jeu variés ou qui conviennent è l'âges des enfants, intérêts et développement celui-ci. Il est recommandé suite a une discussion avec l'administratrice d'

Commentaires généraux
augmenter la quantité de jouets dans certaines zones d'apprentissages des groupes des 2 ans,3ans et 4-5 ans. Discussion avec les éducatrices et l'administratrices suite à des questions sur les rapports d'incidents quand les remplir en cas de besoins, sur la planification des activités quotidienne, les formulaires de maladies possibles (quand le remplir) L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été Observation: Jeux libres, jeux dirigés tel que sauter sur la couleur nommer, apprendre à bien manipuler le ciseau, collation, changement couche, diner, jeu extérieur ainsi que la sieste.

original signé par Karine Basque	Le 25 février 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date

original signé par Katy Benoit	Le 25 février 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date